

REF : 1106

LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le non respect de la législation sur le temps de travail constitue un risque important pour l'entreprise (risques contentieux avec les salariés, contrôle URSSAF). Bien connaître les différentes modalités d'organisation du temps de travail et mettre en place des outils de suivi, c'est maîtriser et limiter ces risques, et optimiser la production de l'entreprise.

Les objectifs

Maîtriser les fondamentaux de la gestion du temps de travail. Etre capable de mettre en place les dispositifs de contrôle et de pilotage adaptés.

Public concerné

Professionnels RH en poste ou amenés à être en situation d'exercer des responsabilités RH ou dirigeant de PME ou DAF souhaitant maîtriser les enjeux de la gestion du temps de travail.

Notre méthodologie

Une **méthodologie proactive** : les stagiaires arrivent avec des questions préalablement identifiées dans leur entreprise (questionnaire préalable).

Les plus

Une clarification du cadre juridique
 Une approche pragmatique en lien avec les réalités de votre entreprise
 Une visibilité sur les marges de manoeuvre, pour être force de proposition

Des **intervenants consultants RH opérationnels – anciens DRH expérimentés en entreprise** dans des environnements très diversifiés témoignent de leur expérience.

Un **accompagnement post-formation** fourni, à la demande, par un consultant après la formation sur la réalisation du projet en entreprise.

Une **base documentaire très complète**.

CURSUS**MODULE (2 JOURS)**

- *Le cadre légal de la durée du travail*
- *Les repos et absences*
- *La gestion des heures supplémentaires*
- *Les aménagements du temps de travail*
- *Le contrôle et le suivi du temps de travail*
- *Le rôle des différents acteurs et les négociations*
- *Définir une organisation du temps de travail efficace et adaptée*

Durée : 2 jours**Coût de la formation (2 jours) 1 200 €**
hors frais de documentation et de repas**Dates 2009 Paris ou Lyon****MODULE 1 (2 JOURS)**

14 et 15 avril
 4 et 5 juin
 12 et 13 octobre
 30 novembre et 01 décembre

14 et 15 mai
 15 et 16 juin
 19 et 21 octobre
 14 et 16 décembre

18 et 19 mai
 18 et 19 juin
 16 et 17 novembre

Bulletin d'inscription

STAGE

Titre du stage :
Date et lieu : REF :
Formation effectuée dans le cadre : DIF Plan de formation Période de professionnalisation
Nombre d'heures :

PARTICIPANT(E)

M Mme Mlle : Nom.....Prénom.....
Fonction précise :E-mail :@.....
Adresse d'envoi de la convocation.....
.....

ENTREPRISE

Raison sociale :
Adresse :
N° SIRET.....APE.....
N° TVA intra-communautaire :FR.....
Effectif établissement :
Responsable formation ou personne à contacter :
Téléphone :E-mail :@.....Fax :
Adresse de facturation si différente du siège :
.....

REGLEMENT

Prix HT de la formation :
Forfait repas (25 € HT/jour) :
Forfait documentation (150 € HT) :
TVA (taux en vigueur 19,60%) :
Total TTC :

- Ci-joint chèque à l'ordre de Groupe Finaxim
- Paiement à réception de facture par chèque ou virement
- Paiement par OPCA (Sauf frais de repas, voir conditions au verso)

SIGNATURE

Nom, prénom et qualité du signataire :
.....
Date :

Cachet : (Obligatoire)

Signature :

Groupe Finaxim : depuis 2000, un groupe national d'experts en gestion opérationnelle des ressources humaines, un des leaders du marché français de l'externalisation RH.
Nos associés, issus du monde de l'entreprise, sont à votre service.

Groupe Finaxim : 56, rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt - Tél : 01 46 10 99 80 - Fax : 01 46 20 03 19
contact@finaxim.fr - www.finaxim.fr - Tél : 01 46 10 99 80 - Fax : 01 46 20 03 19

1. PRESENTATION

Groupe Finaxim est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est sis 56, rue de Paris 92100 Boulogne. Groupe Finaxim développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. Groupe Finaxim réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble de ces prestations étant ci-après dénommée « l'Offre de services »). Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de ventes au verso. Si vous utilisez un bon de commande de votre société, merci d'y joindre ce bulletin dûment complété. Les horaires de nos formations sont de 09H00 à 17H30, accueil à partir de 08H30. Le lieu est précisé sur la convocation.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à l'Offre de services formation relatives à des commandes passées auprès de Groupe Finaxim par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Groupe Finaxim, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Groupe Finaxim ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Groupe Finaxim, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRESENTIEL

3.1 Formations interentreprises

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles sur le site internet du Groupe Finaxim et réalisées dans les locaux mis à disposition par Groupe Finaxim.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant et sans escompte à l'ordre de Groupe Finaxim. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

3.1.3 Remplacement d'un participant

Groupe Finaxim autorise de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 75 € HT au profit de Groupe Finaxim.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Groupe Finaxim se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans aucune indemnité.

3.2 Formations intraentreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intraentreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intraentreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par Groupe Finaxim. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 25% du coût total de la formation sera versé par le Client.

3.4 Droit d'usage personnel

Les CD ou DVD remis aux participants, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus, dupliqués, divulgués ni partagés. Le Client se porte garant auprès de Groupe Finaxim de l'exécution de cette clause par tout participant et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des CD ou DVD. Le Client informera sans délai Groupe Finaxim de la perte ou du vol des CD ou DVD.

3.5 Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur les CD/DVD

Par « non-conformité » on entend le défaut de lecture, blocage, empêchant une utilisation normale. Le Client devra retourner par courrier le CD/DVD « non-conforme » à Groupe Finaxim, qui en accusera réception, et après vérification adressera par courrier un nouveau CD/DVD au Client sur cinq (5) jours ouvrés.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à Groupe Finaxim. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Groupe Finaxim au Client qui en fera le paiement à réception. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Groupe Finaxim 3(trois) jours ouvrés avant le début de la formation, Groupe Finaxim se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre Groupe Finaxim et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 75% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

4.4. Facturation – Règlement

4.4.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du ou des formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, et de location de matériel courant (vidéo projecteur,...) sont facturés en sus pour les formations intra. Pour toutes les formations, les frais de repas et de documentation sont facturés en sus.

4.4.2 Paiement

Sauf convention contraire écrite et préalable, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, à la commande ou à réception de la facture ;

- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;

- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance,

En cas de retard de paiement, Groupe Finaxim pourra suspendre toutes les commandes et ne pas convoquer le ou les participants inscrits, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Groupe Finaxim aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Groupe Finaxim.

4.5. Limitations de responsabilité de Groupe Finaxim

La responsabilité de Groupe Finaxim ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des CD/DVD de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à Groupe Finaxim. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Groupe Finaxim est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de Groupe Finaxim est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Groupe Finaxim ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

4.6. Force majeure

Groupe Finaxim ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive: la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Groupe Finaxim, les désastres naturels, les incendies, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Groupe Finaxim.

4.7. Propriété intellectuelle

Groupe Finaxim est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Groupe Finaxim pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Groupe Finaxim. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Groupe Finaxim. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, copiage, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, Groupe Finaxim demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des formations et prestations chez le Client.

4.8. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Groupe Finaxim au Client.

4.9. Communication

Le Client accepte d'être cité par Groupe Finaxim comme client de ses offres de services, aux frais de Groupe Finaxim. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 4.8. Groupe Finaxim peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

4.10. Protection des données à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque participant que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre Groupe finaxim et du suivi de la validation de la formation opérée conformément à la commande ;

- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services ;

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Groupe Finaxim. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès. Groupe Finaxim conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par le participant, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

4.11. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Groupe Finaxim à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché en priorité une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Nanterre.